



COMMUNIQUE DE PRESSE

Casablanca, le 16 Mai 2008

Cellule d'appui, numéro vert...

AXA Assurance Maroc accélère la procédure d'indemnisation des victimes de l'incendie de Rosamor

Fortement affectée par la gravité du drame de l'incendie de l'usine Rosamor et soucieuse de contribuer à alléger la souffrance des victimes et de leurs ayants droits, la direction d'AXA Assurance Maroc a mis en place une procédure exceptionnelle pour l'indemnisation des sinistrés assurés par ses soins.

Cette procédure consiste en la mise en place d'une Cellule d'appui et d'un numéro vert, le 0 8000 12 12. Composée de responsables des services Accident du travail et Décès, la Cellule d'appui a pour mission d'anticiper sur le traitement des dossiers.

Parallèlement et afin d'aider les victimes ou leurs ayants droits, descendants et ascendants, le numéro vert 0 8000 12 12 a été mis en place. En appelant ce numéro, les personnes concernées peuvent avoir des informations sur les pièces à fournir, les formalités légales à accomplir, les délais correspondants et l'état d'avancement de leurs dossiers.